

Nous avons tout donné à l'Angleterre, s'il n'ar ien reçu.

sans même qu'elle nous le demande ; nous n'avons donc plus rien à lui offrir.

Il est temps de revenir à une politique d'affaires, à une politique d'intérêt, le temps de la politique de sentiment n'est plus.

Ce que nous avons donné, nous pouvons le reprendre, nous devons le reprendre.

La préférence accordée aux manufacturiers anglais au détriment de nos propres industries ne cadre nullement avec nos aspirations de voir "Le Canada aux Canadiens".

Nous n'avons à accorder aucune préférence à qui ne nous en accorde point et encore moins à la mère-patrie qui traite mieux des étrangers que ses propres enfants.

L'UNION DES EMPLOYÉS DE LA M. S. R.

Les employés de la compagnie des chars urbains de Montréal sont en voie d'organisation pour former une union de protection, et malgré tous les obstacles que la compagnie a, dit-on, suscités aux organisateurs, les employés sont sur la voie du succès.

Le public semble voir d'un bon oeil cette organisation qui, si elle tient ses promesses, l'aidera à obtenir un meilleur service sous bien des rapports et lui donnera aussi plus de sécurité.

Il y a quelques mois à peine, le PRIX COURANT faisait pressentir la formation de cette organisation en exposant une partie des griefs des employés de la Compagnie des chars urbains et quelques jours après on annonçait que, de son propre mouvement, la Compagnie avait augmenté de 10 pour cent les salaires de son personnel.

Nous savons que ce mouvement du coeur a été un peu forcé, puisque nous disions quelques jours avant cette augmentation de salaires que, si la Compagnie ne se rendait pas au désir de ses employés, elle courait le risque d'une grève.

S'il faut en croire certaines rumeurs elle serait aujourd'hui exposée au même danger si elle se montre hostile à la nouvelle organisation.

La Compagnie a pu pendant longtemps s'opposer à l'union de ceux qu'elle emploie, il semble qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. Le mieux pour elle est de faire "contre fortune bon coeur."

Ces quelques lignes étaient écrites quand nous lisons dans un journal du matin une déclaration du surintendant de la Compagnie des chars urbains.

Nous y trouvons entr'autres ceci:

"La Compagnie n'est pas pour s'amu-

ser à parlementer avec des étrangers et elle ne reconnaîtra pas une association d'employés congédiés et qui n'ont par conséquent aucun droit de se représenter comme employés de la compagnie".

Les employés de la Compagnie paraissent absolument déterminés à se former en union. Ils se plaignent précisément que la plupart des renvois qui ont eu lieu depuis quelque temps n'ont eu d'autre but que d'éliminer du nombre des employés de la Compagnie ceux qui prenaient une part plus ou moins active à une propagande d'union.

Les employés ont le droit de s'unir, la Compagnie ne peut leur contester ce droit. D'autre part la Compagnie a le droit de ne pas reconnaître l'union.

Nous comprenons qu'une compagnie, comme un particulier, peut et doit pouvoir choisir son personnel où bon lui semble et qu'il est loisible à chacun de conduire ses propres affaires comme il l'entend, pourvu qu'il n'opprime personne.

La Compagnie des chars urbains craint sans doute que l'Union ne devienne oppressive; mais elle l'est elle-même, si elle congédie des employés qui ne commettent d'autre faute que celle d'exercer un droit.

Si, comme le dit le surintendant, l'Association ne se compose que d'employés congédiés, il est évident que la compagnie n'a pas à traiter avec eux et à prendre en considération un ultimatum que pourraient lui adresser ces employés.

Mais ces employés démis pour leurs idées unionistes n'en sont que plus ardents dans leur propagande et sont des apôtres d'autant plus zélés qu'ils ont tout à gagner à faire partager leurs idées par ceux qui n'ont pas été congédiés.

Les employés des chars urbains ont été invités à une assemblée où la question d'union sera nettement posée et probablement résolue par l'accord entre les congédiés et les non-congédiés. En un mot, il paraît assuré que l'Union sera un fait accompli après l'assemblée.

Si les employés s'entendent, que fera la Compagnie? Refusera-t-elle de reconnaître l'Association? Si oui, c'est la grève en perspective. Grève qui serait préjudiciable aux intérêts de la Compagnie, aux intérêts du public.

Mieux vaudrait reconnaître l'Union qui, si elle désire obtenir et conserver la sympathie du public, ne devra se montrer ni trop exigeante, ni intolérante. Si elle a des droits elle a aussi des devoirs, tout comme la Compagnie des chars urbains.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison E. D. Marceau; les marchandises offertes sont de nature à intéresser le commerce.

LES MARCHANDS DE CHARBON

Une compagnie qui arrive bien à son heure et qui a toutes nos sympathies est celle qu'organisent les marchands de charbon au détail.

L'objet en vue des 125 détailliers qui s'unissent pour former une compagnie est d'éviter la répétition de ce qui s'est passé, de ce qui se passe encore pendant cette crise du charbon.

Le public a été rançonné, exploité par des marchands sans entrailles qui ont pour ainsi dire le monopole de certaines qualités de charbons; le commerce de détail n'a pu s'approvisionner à ses sources habituelles; on lui tenait la dragée haute, quand on ne lui refusait pas péremptoirement d'alimenter son commerce, quand on n'allait pas jusqu'à abuser de la situation afin de lui arracher sa clientèle pour plusieurs années à venir.

La compagnie en voie de formation a, dès le premier moment, pour \$100,000 de souscriptions sur le capital de \$1,000,000 qu'elle juge nécessaire pour constituer des stocks suffisants afin de pouvoir en tout temps répondre aux demandes du public. Nul doute que le capital sera promptement souscrit, car les Montréalais comprendront quelle sécurité leur donnera une compagnie puissante pour les futurs approvisionnements de charbon et pour la stabilité des prix modérés.

Feu M. W. Dorval

M. Wilfrid Dorval, premier receveur de la banque d'Hochelaga a succombé aux suites d'une opération nécessitée par une maladie des reins, dont il souffrait depuis quelque temps. Il s'est éteint, mardi soir, à neuf heures et dix minutes, entouré des siens.

Toutes les ressources de l'art avaient été employées en vain pour assurer la guérison. Finalement, les médecins décidèrent de l'opérer, mais sans succès.

C'est une véritable perte pour la banque, qui avait en lui un employé fidèle, et le public commercial un serviteur affable, toujours prêt à rendre service.

M. Dorval n'était âgé que de trente-neuf ans. Il laisse une veuve inconsolable et quatre enfants en bas âge. Il était le beau-frère de M. Gérin-Lajoie, un de nos confrères.

Coupe-fromage de Templeton

Voici une invention qui est appelée à révolutionner le commerce du fromage: c'est le coupe-fromage de Templeton, vendu avec facilités de paiements mensuels par The Computing Scale Co. de Dayton, Ohio, E.U. A.

Avec cet appareil la coupe du fromage est nette: pas de miettes. Le fromage reste toujours frais. On tranche d'un coup n'importe quelle quantité requise, un quart, une demi-livre, une livre, deux livres ou plus, évitant ainsi les excédents de poids ou les pesées trop légères.

L'appareil fonctionne automatiquement et en économisant 50c sur chaque fromage, rembourse rapidement son prix coûtant.